

L'égalité des droits et la non-discrimination

La CGT combat tous les motifs discriminatoires avec la même intensité. Que la discrimination soit en lien avec le sexe, l'identité de genre, la situation de famille, l'origine sociale, l'origine nationale, l'origine ethnique, les convictions religieuses, les opinions politiques, l'activité syndicale, l'activité associative, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état de santé, le handicap, le lieu de résidence, ... La CGT propose de :

- Supprimer tous les stéréotypes culturels, et les comportements sexistes, sources de discrimination en intégrant une culture de l'égalité dans l'éducation, la formation, la communication de l'entreprise (interne et externe), par exemple en modifiant les règles en matière de publicité.
- Supprimer les politiques de préférence familiale à l'embauche, les réseaux de recrutement par le biais de circuits fermés (grandes écoles, associations d'anciens élèves, etc.).
- Mettre en œuvre l'égalité d'accès aux droits et le droit effectif à la non-discrimination par des processus transparents, contrôlables par les salariés et leurs représentants. La CGT revendique d'en faire des thèmes obligatoires de la négociation.

Marche des fiertés – Paris 2018 :

Dès 1996, consciente des discriminations subies par les LGBT (Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transsexuel) à l'embauche ou au travail, la CGT s'est dotée il y a plus de 20 ans d'un collectif de lutte contre les discriminations LGBTphobes, pour gagner l'égalité des droits au travail et dans la vie.

Tant que les discriminations perdurent, l'exploitation du travail salarié continue à s'aggraver pour tous. À l'entreprise et dans la vie, aucun salarié ne doit subir de discrimination en raison de son orientation sexuelle et/ou de son identité de genre, réelles ou supposées ! Or les mises à l'écart, les discriminations à l'embauche ou à la promotion sont trop nombreuses. Et ceci en contradiction totale avec la loi et les grandiloquentes déclarations d'intention d'égalité de grandes entreprises, inscrites ou non dans des « chartes » de la diversité, qui sont bien souvent de simples opérations de communication. En effet, seuls les accords d'entreprises sont contraignants pour les employeurs.



La CGT intervient dès qu'elle a connaissance d'une situation discriminatoire dans le milieu du travail, avec ses syndiqués et militants, élus et ses mandatés. La CGT agit aussi sur les problématiques discriminatoires de société impactant les droits des LGBT.

Pour gagner l'égalité pour toutes et tous au travail comme dans la vie, la CGT agit par un engagement sans faille contre toutes les discriminations. Si toi aussi tu veux que tes droits soient respectés, qu'ensemble nous gagnions de nouveaux droits pour tous, adhère à la CGT Banques Populaires.



Vos contacts :

Bulletin à retourner par mail : cgtbanquepopulaire@gmail.com

Nicolas BONNAFOUS 0614053377
 Samir DOUAG 0610641470
 Jean-François LAGNIER 0650493949
 Olivier VIALON 0681216653
 Mickaël GENEST - FSPBA 0671108961

Nom/Prénom :
 E-Mail :
 Tel/Portable :
 Banque Populaire :
 Agence/Service :